

## SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent de Beigné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM GIRARD Régis, LAFONTAINE Gilles, MARAIS Julien, CHATELLIER Mickael, BONNET Laurent, Mmes MUDET Anne, BERTALOT Sylvaine, MM ROYER Patrice, BAILLY Hugo, formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres.

Excusés : M BERNARD Gaël

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du CM du 29/10/2024**
2. **Plan de financement de l'atelier communal**
3. **Choix de l'entreprise pour les travaux de sablage et d'enduit de l'église**
4. **Contrat de travail Mme MALINEAU**
5. **Questions diverses**

#### 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29/10/2024

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### 2 - Plan de financement de l'atelier communal

Mme le Maire rappelle que la commune de Saint Maixent de Beigné voit ses services techniques confrontés à un manque d'espace de stockage des matériels inhérents à l'entretien des bâtiments et espaces verts.

Aussi, le Conseil Municipal projette l'agrandissement de l'atelier communal, situé sur la parcelle cadastrée C 924, afin de le faire passer approximativement de 230 à 340 m<sup>2</sup>.

La réalisation de l'agrandissement de l'atelier communal suppose des travaux de terrassement, maçonnerie, charpente, électricité et menuiseries. Le montant estimé des travaux incluant la maîtrise d'œuvre et les diagnostics inhérents au dossier est d'environ 122 728,37 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
LOT1 : Terrassement, Maçonnerie, Couverture, Assainissement	60 579,97 €	DETR 40 % / 122 728,37	49 091,35 €
LOT 2 : Couverture zinguerie	16 736,00 €		
LOT 3 : Charpente	9 868,68 €	Emprunt	50 000,00 €
LOT 4 : Menuiseries extérieures	7 992,00 €	Autofinancement	48 182,70 €
LOT 5 : Electricité	2 400,24 €		
LOT 6 : Assainissement	6 005,00 €		
Maîtrise d'Œuvre	10 343,15 €		
<i>Sous-total</i>	<i>113 925,04 €</i>		
<u>Bureaux de contrôles :</u>			
01 : SPS	2 500,00 €		
02 : Controleur technique	3 333,33 €		
03 : Bureau d'étude béton	2 970,00 €		
Montant H.T	122 728,37 €		
TVA 20 %	24 545,67 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>147 274,04 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>147 274,04 €</b>

**Le Conseil Municipal est favorable à ce projet et adopte à l'unanimité le projet d'investissement de 122 728,37 HT € soit 147 274,04 € TTC sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.**

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire :

- ↳ à engager toutes les démarches administratives ainsi que la réalisation de tous les documents nécessaires pour constituer les dossiers de demande de subvention.
- ↳ à signer tous les documents relatifs à ce projet.

### **3. Choix de l'entreprise pour les travaux de sablage et d'enduit de l'église**

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal le résultat de la consultation qui a été engagée par la Commission Appel d'Offres pour le choix de l'entreprise pour les travaux de sablage et d'enduit de l'église.

<b>ENTREPRISE</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>MONTANT TTC</b>
MARTIN FRADET COULONGES	ENDUIT	23 247.43 €	27884.92 €
KILOUTOU NIORT	SABLAGE	3 850.22 €	4 620.26 €
G-SAMM BRESSUIRE	SABLAGE	12 831.00 €	15 397.20 €
VLOK FONTENAY	SABLAGE	6883.90 €	8 260.68 €
SAD CHIZE	SABLAGE	13 445.00 €	16 134.00 €
BAPTISTE CONSTRUCTION ST HILAIRE	SABLAGE ET ENDUIT	31 594. 48 €	37 913.38 €
SN BILLON MAILLEZAIS	SABLAGE ET ENDUIT	31 793.76 €	38 152.51 €
RMT THOUARS	ENDUIT	16 933.40 €	20 320.08 €

Après analyse par la commission d'appel d'offres, des réponses reçues, et après délibération :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ↳ **Décide de retenir la proposition de l'entreprise Baptiste Construction de St Hilaire des Loges pour les travaux de sablage et d'enduit de l'église.**
- ↳ **Charge Mme Le Maire de réaliser toutes les démarches administratives.**
- ↳ **Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

### **4. Contrat de travail Mme MALINEAU**

Mme MALINEAU est en mi-temps thérapeutique depuis le 28 octobre. Son contrat de travail prend fin au 31 décembre 2024. La vacance de poste a été notifiée le 26 novembre 2024. Après avis du conseil municipal, il est décidé de renouveler son contrat pour une période de 3 mois soit jusqu'au 31 mars 2025.

Mme Le Maire se charge de faire les démarches nécessaires au renouvellement de son contrat.

### **5 - Questions diverses**

- Mme Le Maire donne lecture des remerciements de Mme SOB CZAK, présidente de l'association d'Urgences Patrimoine pour la subvention que la commune a versée à cette association.
- M. BONNET Laurent fait une présentation de l'entretien mutualisé éventuel des terrains de foot pour les communes d'Ardin, de Coulonges, de St Maixent de Beugné et de St Pompain. Une nouvelle réunion de concertation avec les maires concernés est prévue mi-février.

- Nous avons reçu le bilan de contrôle ACEP pour les buts de terrain de foot et pour les jeux d'enfants à la salle des fêtes. Plusieurs préconisations sont à réaliser pour la conformité des équipements.

Le prochain conseil aura lieu le 23 janvier à 20h.

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 21h20.

Secrétaire de séance  
Sylvaine BERTALOT

Madame le Maire  
Myriam TRANCHET